

CHARLES DE GAULLE



Pétition
pour les
langues
régionales



CHARLES DE GAULLE
HENRI GAIDOZ & LE COMTE DE CHARENCEY

Pétition pour les langues régionales

*présentée par Henri Gaidoz
Postface d'Olivier Eudes*



© Arbre d'Or, Genève, avril 2001
<http://www.arbredor.com>

Tous droits réservés pour tous pays.

PÉTITION
POUR LES
LANGUES RÉGIONALES
AU CORPS LÉGISLATIF DE 1870

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

AVERTISSEMENT

Charles De Gaulle — l'oncle du général — avait découvert la langue bretonne dans la bibliothèque de l'Infirmier du collège de Marcq (près de Lille) un jour où, en quatrième, une « bienheureuse indisposition » l'y avait conduit. Il y lut l'ouvrage de Rio intitulé : *La Petite Chouannerie*. « J'essaierais vainement, raconta-t-il, de décrire les sentiments qui m'agitèrent pendant cette lecture. J'aimais déjà la Bretagne ; mais à partir de cet instant, je me sentis Breton ; et me jurant à moi-même que je saurais la langue de ma patrie d'adoption, je me mis à transcrire, lettre par lettre, les mots pour moi alors si étranges de la ballade vannetaise de M. de la Villemarqué : *Emgann Muzillac...* »

Il se manifesta en Bretagne par la fondation du journal breton *Feiz ha Breiz* et par l'établissement d'une sorte de société des poètes bretons sous le nom de *Breuriez Breiz* « Confrérie de Bretagne » avec La Villemarqué à sa tête.

Il rêvait la résurrection des langues celtiques comme langues littéraires et nationales, et l'union des peuples celtiques en une sorte de fédération morale. On lui doit, sur ce sujet, un autre manifeste, publié dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* en 1864 : *Les Celtes au XIX^e siècle ; appel aux représentants actuels de la race celtique*.

Charles De Gaulle est mort à Paris le premier janvier 1880.

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

PRÉFACE

La pétition qu'on va lire date de loin, car elle remonte au printemps 1870 !

Le vent soufflait alors à la décentralisation. On cherchait ou du moins on espérait trouver dans cette transformation administrative une solution libérale des questions politiques et sociales. Suivant l'impulsion donnée par ce qu'on appelait alors « l'Ecole de Nancy », le gouvernement impérial avait, au commencement de l'année 1870, institué une grande commission chargée d'étudier ces questions.

Trois jeunes philologues, enthousiastes pour l'objet de leurs études et ambitieux d'une renaissance politique et littéraire pour nos langues provinciales — pauvres Cendrillons dédaignées au voisinage de leur puissante sœur la langue de l'Etat — voulurent profiter de ce mouvement de l'opinion et organiser, dans le public lettré, une agitation de décentralisation linguistique. L'un était le comte de Charencey qui s'occupait (...), avec zèle, de la langue basque, la langue sans doute la plus ancienne d'Europe et certainement la plus énigmatique ; le second, Charles de Gaulle, pris d'enthousiasme pour le monde celtique alors entouré d'une obscurité que traversaient d'étranges lueurs, disciple et ami de La Villemarqué et d'Henri Martin, était, lui Parisien, devenu tellement maître de la langue bretonne qu'il l'écrivait en prose et en vers ; le troisième débutait dans ses études de philologie celtique, et c'est lui qui écrit ces lignes.

Les trois conjurés mirent en commun leur enthousiasme, leurs idées et leur style : leur Grütli était la chambre de malade de Charles de Gaulle. Mais ils sentaient mieux que personne leur

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

manque d'autorité ; ils voulaient sonner le clairon et donner l'exemple, mais il fallait qu'un groupe d'hommes de poids marchât derrière l'avant-garde. Ils résolurent donc de faire imprimer leur pétition en placard, et de communiquer ces épreuves à des notabilités littéraires, à quelques philologues de Paris, mais surtout à des écrivains, poètes, littérateurs ou historiens, qui formaient l'élite intellectuelle de nos anciennes provinces et y représentaient l'esprit et la tradition du terroir.

La pétition ne devait être déposée au Corps Législatif qu'avec ce cortège d'adhésions. Les trois amis se livraient à ce travail de propagande et de correspondance quand la guerre éclata. La question des langues provinciales disparut comme une hirondelle emportée par la tourmente ; et la tourmente finie, il ne fut plus question de décentralisation ; notre pétition resta à l'état d'épreuves d'imprimerie, avec un dossier de quelques lettres reçues à son sujet.

Il nous a paru opportun de tirer ces documents de nos tiroirs, aujourd'hui que les langues provinciales, loins d'être mises en honneur (sauf dans notre nouvel enseignement supérieur), sont mises en suspicion, décrétées d'accusation, et condamnées sans même que leur cause soit entendue. Hier c'était le flamand, aujourd'hui c'est le breton¹, demain peut-être la langue de *Mireil-le* ou quelque autre de nos langues nationales. Je dis : langues nationales au pluriel, car toutes les langues qui, par tradition séculaire, se parlent dans une région particulière de notre patrie ont également droit à ce titre. Ce n'est que par ignorance ou par esprit de tyrannie qu'on peut confisquer l'usage exclusif de ce titre pour ce

¹ Le journal l'Eclair, dans son numéro du 10 novembre 1902, a publié les protestations motivées de plusieurs écrivains et professeurs bretons contre la récente mesure du Ministre de l'Intérieur ; mais ils ont plaidé *pro domo suo*, sans traiter la question générale des langues provinciales en France ; et les Flamands, déjà frappés, méritent autant la sympathie des amis de la liberté, quoiqu'ils soient beaucoup moins nombreux.

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

qui est à proprement parler la langue de l'état, langue nécessaire comme moyen de communication générale, et à l'intérieur et vis-à-vis de l'étranger, mais qui ne devrait pas se prévaloir de sa primauté (due aux hasards de l'histoire ou de la conquête !) pour opprimer et prétendre exterminer ses rivales.

Hélas ! Cet esprit de tyrannie est aujourd'hui celui de tous les grands états centralisés ! On n'a jamais tant écrasé et bâillonné les petites nationalités en Europe que depuis qu'on a inventé le principe des nationalités. Quant à la liberté des langues, nous ne la voyons plus régner qu'en Angleterre et en Suisse.

L'Angleterre ne la conteste ni aux Celtes des trois royaumes², ni aux français des Iles Anglo-normandes ; elle ne la conteste pas même aux Boers hollandais, conquis pourtant — tandis que chez nous la Bretagne n'a pas été conquise mais s'est donnée librement, par contrat, avec sa duchesse Anne.

La Suisse offre un spectacle plus admirable encore avec ses quatre langues, toutes quatre nationales (allemand, français, italien et romanche), et la distinction entre langues de la confédération, langues des cantons et même des demi-cantons, empêche qu'aucune langue ne soit lésée dans ses droits ; et ces droits sont au-dessus de l'atteinte du pouvoir exécutif de la Confédération.

Mais je ne veux en ce moment ni traiter la question générale de l'emploi des langues dans les États de l'Europe, ni discuter les questions de l'heure présente chez nous. Je dirai pourtant qu'il me paraît à la fois inexact et injuste de mêler la question de langue aux questions politiques et religieuses ; j'estime qu'on devrait au contraire les distinguer, et respecter les langues que des

² Lors d'une récente visite (en 1902) à la petite île de Man, le roi Edouard VII a exprimé le désir d'entendre parler devant lui le mannois (ou manx). Pourtant ce dialecte gaélique a tellement été supplanté par l'anglais qu'au recensement de 1900, 8% seulement de la population déclarait le mannois comme langue maternelle, et d'usage. Cet acte de courtoisie du souverain a été cordialement apprécié par la population celtique de l'île.

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

groupes nationaux parlent non par caprice ou par esprit d'opposition, mais par tradition, par habitude du foyer, par nécessité historique et géographique ; j'estime qu'on devrait les respecter comme nous voudrions qu'on respectât notre langue si nous étions annexés à un autre État ainsi que le sont aujourd'hui nos anciens compatriotes de Metz ! « Ne songer qu'à soi et au présent, disait Labruyère, est une source d'erreur dans la politique ». C'est aussi et surtout une injustice ; car tous les actes semblables doivent être ramenés à une même règle ; et même quand on traite une question qui paraît d'ordre intérieur, il faut en même temps regarder au delà de nos frontières, au delà des Vosges surtout !

Le plaidoyer pour les langues provinciales qu'on va lire ne peut être accusé d'être une œuvre de circonstance, inspirée par un esprit quelconque de parti, car nous le réimprisons sans y changer un mot ni par correction ni par addition, et tel qu'il a circulé en épreuves en 1870, lors même que le cours des événements y a introduit des anachronismes et nous a tristement enlevé l'argument que nous tirions de l'autonomie nationale de la Finlande, détruite aujourd'hui par un coup d'État de Nicolas II. Nous laissons même ici le post-scriptum où nous demandions la création de certaines chaires provinciales dans nos facultés de Lettres. Plusieurs de ces chaires ont été créées depuis lors, dans le travail de renaissance de notre enseignement supérieur du dernier quart de siècle ; nous regrettons de n'avoir pas été également prophètes en ce qui concerne l'enseignement secondaire et surtout l'enseignement primaire. J'ai fait suivre cette réimpression de quelques unes des lettres que j'avais reçues après l'envoi de notre pétition en épreuve. Je regrette que mes collaborateurs, MM. De Charencey et Charles de Gaulle n'aient pas, de leur côté, gardé les lettres qu'ils avaient reçues à cette occasion. Pour moi, j'ai conservé cette correspondance et cela avec les enveloppes où les timbres de la poste en certifiaient l'authenticité si elle était contestée. Je le reproduis également sans y changer un

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

seul mot, sans y ajouter la moindre note explicative ou corrective.

Ce sont des documents rétrospectifs que l'on présente ici au public ; puissent ceux qui les liront s'élever au-dessus des discordes de l'heure présente et juger la cause des langues provinciales non d'après les passions d'une heure ou d'après les intérêts (vrais ou supposés) d'un parti, mais d'après l'intérêt général et permanent de notre patrie !

H. GAIDOZ
Paris, Janvier 1903.

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

LA PÉTITION

Messieurs les députés,

Il n'y a pas longtemps, M. Le Ministre de l'Intérieur, ouvrant la première séance de la Commission de décentralisation, déclarait que le gouvernement « voulait être éclairé sur tous les problèmes soulevés par cette grande question de la décentralisation, dont l'urgence est depuis si longtemps proclamée³ ». Nous venons d'essayer, dans la mesure de nos forces, de répondre à cet appel, adressé indirectement à tous les hommes de bonne volonté, en signalant à l'attention du Corps Législatif un ensemble de mesures qui nous paraît devoir être l'un des éléments les plus importants, nous dirons même un élément indispensable de tout système de décentralisation.

Avant d'exposer les idées que votre mission est de défendre, nous avons besoin de rappeler avec quel dédain étaient accueillies, il n'y a pas bien longtemps encore, ces théories de décentralisation auxquelles tant d'esprits sont gagnés maintenant. C'est une cause, naguère si impopulaire, qui réunit aujourd'hui, dans une même pensée, et pour un effort commun, des hommes éminents de tous les partis politiques ; aussi est-ce avec une grande confiance que nous nous adressons à vous pour vous soumettre les considérations qui suivent et les mesures dont nous proposons plus loin l'adoption.

³ Paroles prononcées par M. le Ministre de l'Intérieur à la première séance de la Commission de Décentralisation, le 3 mars 1870.

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

Sans un esprit public vigoureux, vivant et agissant aux extrémités les plus lointaines aussi bien qu'au centre politique du pays, les lois les plus sages, tout le monde l'avoue, resteront inefficaces. Pour que la décentralisation administrative ne soit pas un vain mot, on reconnaît la nécessité d'émanciper les provinces de l'exclusive domination intellectuelle de Paris, qui absorbe à son profit toute la vitalité nationale. Mais la vie provinciale ne s'improvise point ; elle est l'expression de ces sentiments de patriotisme local qui se concilient si bien avec le dévouement le plus absolu aux intérêts de la grande patrie ; elle a sa source dans les traditions, dans tout ce qui constitue pour le passé, dans tout ce qui assure encore pour le présent et pour l'avenir, une originalité propre au sein de l'unité nationale. A ce titre, quel plus puissant instrument de décentralisation intellectuelle que la conservation et la culture des langues provinciales ?

La conservation, la culture de ces langues sont encore nécessaires à un autre point vue, qui se rattache, d'ailleurs, étroitement au précédent.

Ce qu'il y a de plus noble et de plus légitime dans les aspirations de la démocratie, la nécessité de rendre le suffrage universel libre et éclairé, l'intérêt de la sécurité sociale, aussi bien que celui de la grandeur du pays, tout se réunit pour inviter les bons citoyens aux plus énergiques efforts pour instruire, ou, mieux encore, pour élever le peuple. Or, il sera toujours très difficile, et il sera souvent impossible, de donner à celles de nos populations rurales qui parlent une autre langue que le français, une instruction primaire sérieuse et de les intéresser à une culture plus avancée, si l'on ne prend pour intermédiaire l'idiome qui sert d'expression habituelle à leurs pensées.

Il semble qu'une loi providentielle astreigne l'esprit comme le cœur à passer par des transitions graduées pour embrasser un horizon sans cesse agrandi, s'étendant de la famille à la commune, de la commune à la province, de celle-ci à la patrie et de la

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

patrie enfin à l'humanité toute entière. C'est en effet en s'intéressant d'abord aux affaires de la commune et du département que le peuple arrivera à attacher un prix véritable à ses droits de citoyen et à les exercer avec intelligence. En vertu de la même loi, c'est par la langue de sa province, par la langue du foyer et des traditions domestiques, qu'il prendra goût aux choses de l'esprit, qu'il pourra recevoir efficacement cette première culture intellectuelle ; cause de tout perfectionnement ultérieur et condition indispensable de toute éducation politique.

Enfin, développer par une culture intelligente l'attrait qu'exerce sur les populations agricoles leur vieux langage, en fortifier le goût et surtout en favoriser l'épanouissement littéraire, c'est combattre efficacement et sainement l'attraction qui fait graviter les habitants des campagnes vers les villes, c'est travailler à empêcher la solitude de se faire autour de la charrue.

Permettez-nous, Messieurs les Députés, d'entrer sur ce sujet dans quelques détails.

Dans une grande partie de la France, en Picardie, en Bourgogne, en Normandie, le langage des habitants des campagnes offre avec notre langue littéraire des différences plus ou moins considérables. Ces variétés dialectales, qui ont reçu le nom de « patois », sont considérées vulgairement, mais à tort, comme des formes corrompues du français.

Voici en quels termes s'exprimait à ce sujet un savant d'une réputation européenne. M. Max Müller, professeur de philologie comparée à l'Université d'Oxford : « C'est une erreur de s'imaginer que les dialectes sont partout des corruptions de la langue littéraire. Même en Angleterre, les patois ont des formes qui sont plus primitives que la langue de Shakespeare, et la richesse de leur vocabulaire surpasse, dans beaucoup de cas, celle du vocabulaire des auteurs classiques de n'importe quelle période. Les dialectes ont toujours été les sources jaillissantes où a puisé la langue littéraire plutôt que des canaux dérivés qui s'alimentaient

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

chez elle ; on peut dire tout au moins qu'ils ont été comme des courants parallèles qui coulaient l'un à côté de l'autre, bien avant le moment où l'un d'eux prit sur les autres cette primauté qui est le résultat de la culture littéraire⁴. »

Formes locales de la langue française du Nord, de la langue d'oïl, pour employer l'expression technique, nées en même temps que le dialecte de l'Ile-de-France de l'altération phonétique du Latin, et cultivées au moins autant que lui pendant le moyen âge, les variétés dialectales des provinces n'ont dû qu'aux circonstances politiques la situation d'infériorité où elles sont peu à peu descendues. Véritablement tombées aujourd'hui au rang de patois, leur étude peut offrir encore de l'intérêt au philologue ou même au littérateur ; mais à peine différentes du français que nous parlons, elles ne sont point des langues proprement dites et ne sauraient offrir un aliment véritable à la vie provinciale : aussi ne venons-nous point prendre ici leur défense.

Mais le latin a donné naissance, dans la partie méridionale de la Gaule, à une langue, la langue d'oc, qui a eu au moyen âge une brillante période de vie littéraire. Parlée encore aujourd'hui, dans ses différents dialectes, provençal, languedocien, gascon, béarnais, etc., par un quart de nos compatriotes, elle voit s'opérer dans son sein un mouvement de renaissance des plus remarquables, suscité par les œuvres d'écrivains distingués que le Midi connaît sous le nom de *félibres*. D'un côté, les dialectes piémontais et génois forment la transition entre le provençal et la langue de Dante et de l'Arioste ; de l'autre, la langue d'oc elle-même étend son domaine sur une grande partie de l'Espagne. Les idiomes locaux de la Catalogne, des Baléares, du royaume de Valence et d'une partie de l'Aragon, qui sont de véritables langues possédant une littérature, différent notablement du castillan et son

⁴ Max Müller, *La Science du Langage*. Trad. Française, t. I, p. 54 - Voir aussi Littré, *Histoire de la langue française*, II, 91-169.

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

considérés, par les habitants eux-mêmes, comme des dialectes de notre langue méridionale.

Fille du latin, comme le français du Nord, la langue d'oc se rapproche beaucoup de ce dernier par sa grammaire et son vocabulaire ; les autres idiomes, dont nous avons à faire valoir les droits, présentent un intérêt plus grand encore au point de vue de la philologie et de l'histoire.

C'est d'abord la langue basque ou *eskuara*, débris de la langue des plus anciens habitants de l'Europe occidentale. Parlée à la fois dans les Basses-Pyrénées et dans plusieurs provinces de l'Espagne, elle offre la plus grande importance au point de vue de l'ethnographie et de la science du langage.

A l'ouest de notre pays, dans trois départements de l'ancienne Bretagne, une langue celtique parlée par treize à quatorze cent mille âmes, qui a eu au moyen âge, qui a encore aujourd'hui, une littérature d'une sérieuse valeur. Langue plus nationale en France en quelque sorte que le français lui-même, puisqu'elle est un dialecte de la langue de nos aïeux gaulois avant la conquête romaine, elle est en même temps plus ou moins étroitement apparentée aux dialectes parlés par au moins trois millions de Celtes des Iles Britanniques, (Gallois, Irlandais, Écossais), dialectes qui offrent un grand intérêt pour l'étude de nos origines nationales.

Si le basque représente parmi nous la langue des anciens Ibères, et le breton celle des Gaulois proprement dits, nous trouvons, dans une part considérable du département du Nord et dans quelques cantons du Pas-de-Calais, une autre langue, le flamand, qui se rattache à celle de nos ancêtres francs. Depuis longtemps cultivée, on la parle dans une moitié de la Belgique et elle n'est guère séparée du hollandais que par des différences orthographiques.

Viennent ensuite le dialecte haut-allemand de l'Alsace et le dialecte italien de la Corse.

Pendant longtemps on n'a voulu voir dans ces diverses langues que des patois informes, indignes d'être cultivés et d'attirer

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

l'attention du savant. S'efforcer de les détruire, de les supprimer, telle était la préoccupation exclusive du législateur, trop ami de l'uniformité. Le développement littéraire, auquel plusieurs d'entre elles avaient servi d'organe, ne pouvait parvenir à modifier, à tempérer les préventions dont elles étaient l'objet. Il semblait que l'esprit centralisateur de notre administration fit sentir son influence absorbante jusque dans la manière de traiter les questions de philologie.

Un pareil état de choses est heureusement aujourd'hui sur le point de changer, et les idées de vraie et solide liberté ont fait leur chemin depuis le jour où Tocqueville, par la publication de son livre sur la démocratie aux Etats-Unis, démontrait que la force des institutions qu'ils possèdent, et la prospérité sans exemple dont ils jouissent, tient précisément au respect qu'ils témoignent pour l'indépendance locale, aussi bien que pour celle du citoyen. Il est impossible que le verdict, jadis rendu contre les langues provinciales, reste aujourd'hui sans appel. On ne saurait prétendre supprimer subrepticement, et par voie administrative, des dialectes parlés concurremment avec l'idiome national par plus d'un tiers de nos compatriotes, et, si l'on veut faire œuvre de véritable décentralisation, nul doute qu'il ne faille commencer par accorder leur part légitime aux besoins d'au moins treize millions de Français.

En demandant pour ces langues le droit de garder leur place, si modeste qu'elle soit, au soleil de la grande patrie, nous ne prétendons, du reste, porter en rien atteinte à la suprématie acquise par la langue française.

Plus jeune d'âge que ses sœurs, auxquelles elle a si longtemps fait une guerre impitoyable, elle restera toujours l'emblème vivant et véritable de notre unité nationale. Le projet que nous avons l'honneur de vous proposer aura pour effet de faciliter au contraire son extension, sa diffusion dans les parties même du territoire où elle n'est qu'imparfaitement comprise.

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

Dans un grand nombre de provinces, l'enfant arrive à l'école sachant à peine quelques mots de français. Le maître d'école n'a pas le droit, pour l'instruire, de se servir de la langue locale. Il en résulte que l'élève perd un temps infini à se rendre compte de ce que lui dit son professeur et quitte l'école sans avoir fait de réels progrès. Fait remarquable, qui se rencontre même dans le Midi de la France, où cependant la langue du pays se rapproche le plus du français. Aussi, plus d'un instituteur pense qu'il ne serait possible d'apprendre le français d'une manière efficace aux enfants des campagnes qu'au moyen des grammaires rédigées dans la langue de la province. C'est au point que, dans le Finistère, on a été obligé d'autoriser les instituteurs à recourir au breton pour apprendre le français à leurs élèves. Pourquoi cette mesure si équitable, si féconde en résultats heureux, si conforme aux principes de la saine raison, n'a-t-elle pas été adoptée partout. Il y a là, on ne saurait en disconvenir, non seulement un regrettable oubli des intérêts des populations, mais encore un vrai déni de justice, une atteinte des plus graves portées aux principes de 1789 et aux notions les plus simples d'égalité devant la loi, atteinte contre laquelle il est du devoir de tout bon citoyen de protester.

Mais en refusant ainsi satisfaction aux désirs, aux besoins des populations, atteint-on du moins le but qu'on se proposait ? Répand-on parmi elles l'usage du français. Nous ne craignons pas d'affirmer que non, et que l'effet produit est tout opposé à celui qu'on espérait obtenir. Choqué du dédain si peu justifié que l'on témoigne pour son parler populaire, l'homme de la campagne conçoit à son tour, une sorte de répulsion pour ce qu'on veut lui enseigner de force. Il se révolte instinctivement contre un esprit si exclusif. Il y voit une oppression systématiquement exercée par Paris sur la province, et, de même que l'on veut mettre en suspicion la langue de son pays, il met, lui aussi, si nous osons nous servir de ce terme, la langue nationale en quarantaine. Ainsi l'on voit, dans le Morbihan ou dans le Finistère, le paysan, même

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

comprenant le français, refuser souvent de répondre si on ne lui pose point la question en breton. Par là s'explique l'esprit d'hostilité manifesté par quelques uns des rénovateurs de la vieille littérature provençale contre tout ce qui est français du Nord. Et ce sentiment paraît tellement naturel, que, si nous devons le déplore, à peine aurons-nous le courage de le blâmer. Ils voient dans l'intrusion du français le dernier mot de cette centralisation tracassière, peu soucieuse du droit des minorités, qui, après leur avoir ravi toutes leurs libertés locales, tué toute vie provinciale ; les avoir contraints à subir les caprices et la domination d'une seule ville, prétend encore leur ravir ce précieux et dernier héritage, l'idiome de leurs pères. Que diraient les habitants de l'Ile-de-France si on prétendait les contraindre à ne parler qu'un dialecte étranger ? N'y verraient-ils pas une servitude intolérable ? Est-il juste, est-il généreux de dépouiller avec si peu de scrupule tant de nos compatriotes ?

Nous reconnaissons du reste que parfois les efforts de la centralisation ont réussi à faire rougir le paysan de ce qui aurait dû être pour lui un titre de gloire et d'honneur : sa fidélité à cultiver la langue des aïeux. Et, dans son empressement maladroit, il s'efforce de l'oublier, sans même avoir pris la peine de bien apprendre le français. On connaît ces vers de Brizeux :

« Voici monsieur Flammik, avec son air matois,
» Il n'est plus paysan et n'est pas un bourgeois.
» Sous ses habits nouveaux, méprisant ses aïeux,
» Au tondeur de moutons il vendit ses cheveux.
» Il revient de l'école, écoutez son jargon :
» Ce n'est pas du français, ce n'est plus du breton⁵. »

Le même effet se produit dans les départements de langue

⁵ *Primel et Nola.*

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

d'oc, dans tous les pays basques. La langue provinciale, sans disparaître, se charge de tournures étrangères et devient barbare, le lexique se remplit de terme français mal rendus, mal traduits. Le provençal, supérieur à la plupart des idiomes de l'Europe sous le rapport poétique, ne devient plus qu'un jargon informe. Au lieu de faire usage soit du français, soit d'un idiome local, ayant sa vie propre et susceptible de servir d'organe à une certaine culture intellectuelle, on n'a plus qu'un véritable patois sans fixité, variant presque d'individu à individu.

Remarquez, Messieurs, que notre projet, loin de combattre la suprématie du français, tend au contraire à lui assigner de plus en plus son rôle naturel de moyen de communication entre toutes les populations du territoire. Sa domination sera d'autant plus solide, ses progrès d'autant plus prompts, qu'il ne prétendra plus aspirer à la tyrannie, ni être imposé aux populations comme le sceau de leur sujétion.

Dira-t-on que nous ne nous occupons que des intérêts du paysan et prétendons lui sacrifier ceux des autres classes de la société ? En vérité, le reproche serait étrange au sein d'une nation démocratique qui entend ne pas rester indifférente aux besoins du plus humble de ses enfants. Mais les intérêts de toutes les classes, ceux du commerce, ceux des études littéraires, ne trouvent-ils pas aussi leur satisfaction dans le projet que nous avons l'honneur de vous présenter ? N'est-ce rien pour un flamand de France que de pouvoir être compris en Belgique, en Hollande, et dans les vastes et riches colonies néerlandaises des deux hémisphères, de Paramaribo à Batavia ; et de n'avoir besoin que de peu d'étude pour acquérir la connaissance de la langue allemande ? N'est-ce rien pour un Basque du Labourd ou de la Soule que d'être compris en Guipuycoa, dans la Navarre espagnole, et jusque dans les contrées d'Amérique du Sud, où les Basques des deux côtés des Pyrénées versent un flot régulier d'émigrants ? N'est-ce rien pour un Alsacien que de pouvoir se faire l'intermédiaire, pour les scien-

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

ces comme pour l'industrie, entre deux grands pays où la production est si active ? N'est-ce rien, enfin, pour un homme de nos provinces du Midi, de n'être étranger ni en Catalogne, ni en Aragon, et de pouvoir, grâce à la ressemblance de sa langue maternelle avec l'espagnol et l'italien, se rendre sans peine maître de ces deux idiomes ? Le projet que nous vous présentons n'eût-il d'autre but que de resserrer les liens de fraternité entre tous ces peuples, certes, il mériterait encore d'être pris en considération. Si au lieu de parquer despotiquement chaque peuple dans une langue unique qui le laisse isolé au milieu de la grande famille humaine, on prenait soin de respecter ces liens qui rattachent entre elles les diverses nations et leur sont un exemple vivant de leur unité originelle, croit-on que l'on n'aurait pas rendu un service véritable à l'humanité, défendu effectivement la grande cause de la fraternité humaine, et travaillé efficacement à inspirer de plus en plus l'amour de la paix entre les peuples ?

Que prenons-nous exemple ici sur certains peuples voisins ? Ils pourraient, à cet égard, nous donner d'utiles et profitables leçons. En Belgique, le flamand et le français se partagent fraternellement la suprématie, et cette tolérance, dans laquelle nos docteurs en centralisation prétendaient voir un danger pour l'unité nationale, a eu pour résultat de faire du petit peuple belge une vraie nation de frères. Elle nous donne, malgré ses divisions politiques, un exemple de patriotisme aussi vivace, aussi ferme qu'il est nouveau.

Parlerons-nous de l'Angleterre ? Mais, là aussi, le même spectacle va frapper nos yeux. Le gallois, le gaélique d'Ecosse y sont cultivés et jouissent d'une tolérance aussi large qu'on peut le souhaiter, si bien que l'Ecosse et le pays de Galles sont des contrées fidèles et unies sans arrière pensée à l'empire britannique, tandis que l'Irlande, devenue presque anglaise par la langue et par les mœurs, nourrit dans son cœur un éternel désir de révolte.

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

Dans la florissante république des Etats-Unis ne voyons-nous pas les émigrants de toute nationalité, Français, Allemands, Tchèques, Gallois, etc., garder leur langue et la transmettre à leur enfants sans que leur patriotisme américain en soit amoindri ?

Chercherions-nous un autre exemple ? Nous le trouverions dans le grand empire du Nord : la Finlande, d'une côté, forme avec son idiome national et ses libertés locales, une province, peut-être satisfaite, au moins résignée et fidèle de l'empire russe ; de l'autre côté nous verrions, toujours frémissante sous le joug, la Pologne à qui l'on essaie d'enlever la langue de ses pères après avoir voulu détruire sa nationalité et sa religion. Plus près de nous, voyons l'Espagne, elle a autorisé ce que nous n'aurions garde de demander, l'emploi du basque comme langue politique, et aux *fueros* tenus sous le chêne de Guernica, c'est en *eskuara* que se traitent les affaires du pays. Et cependant le basque cède chaque année devant les progrès de l'espagnol, et c'est justice, car on ne peut prétendre forcer à vivre un idiome que ses nationaux abandonnent de leur plein gré. Au contraire, attaquée de vive force en France, la langue des anciens Vascons s'est défendue, a résisté, et malgré tous les efforts de l'administration les progrès du français ont été à peu près nuls de ce côté.

Du reste nous ne voulons point exagérer notre thèse, et bien que le gouvernement, lorsqu'il s'adresse aux populations rurales, ne néglige pas de faire traduire ses proclamations dans les idiomes provinciaux⁶, nous ne demandons pas pour eux de devenir langues administratives ou politiques : le français n'aura à partager avec nul autre cet honneur. Mais ne pouvons-nous pas demander pour ses humbles concurrents qu'ils restent les idiomes de la poésie et de la conversation, qu'ils soient, conjointement

⁶ Lors du plébiscite du 8 mai, on a affiché dans les villages bretons une traduction bretonne de la proclamation impériale, en Alsace une traduction allemande, et dans le pays basque une traduction *eskuara*.

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

avec lui, la langue de l'école primaire ? N'est-ce pas un immense avantage pour un peuple que de parler deux langues ? « L'homme qui possède deux idiomes vaut deux hommes », disait Charles-Quint, et cette parole n'est pas moins vraie d'un peuple que d'un individu. Eh quoi ! avec nos utopies de langue unique, ferons-nous nos compatriotes inférieurs aux juifs de Turquie ? Pas un petit Israélite, un petit *raya* à Constantinople qui dès l'âge de douze ans ne parle couramment trois, quatre idiomes. De là, chez certaines races de l'Orient, cette précocité admirable de l'intelligence. Sans doute, si tout germe de civilisation n'a pas disparu dans l'empire ottoman, ni tout espoir d'un meilleur avenir, c'est en partie à cette aptitude pour les langues qu'il le devra. Que l'on compare l'intelligence prompte, ouverte du Grec, à l'esprit engourdi du Turc. Cela du reste, est si bien senti que partout en France on travaille à développer l'étude des langues vivantes. Dans nos lycées, on enseigne l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol. Ne serait-il pas absurde de se refuser à compter comme langues vivantes celles qui vivent encore sur notre sol et sont parlées par des enfants de notre patrie ? Ne leur ferons-nous point au moins l'honneur de les mettre sur le même pied que les idiomes des peuples voisins ? Ne voit-on pas que ce serait le meilleur moyen de développer chez nous un ordre d'études par lequel nous sommes inférieurs à d'autres peuples ? Car notre patriotisme nous oblige à constater avec regret combien les Allemands des bords du Rhin sont en avance sur nous. Le français y est enseigné dans toutes les écoles primaires. Ce serait trop demander que de proposer chez nous cet exemple à suivre. Il y aurait trop de difficultés à vaincre ; mais serions-nous assez fous pour nous refuser à l'appliquer là où la chose sera possible et même facile ? Et qu'on ne nous reproche pas notre sollicitude pour les patois. Les patois, nous les abandonnons, bien qu'un auteur célèbre, Mme Georges Sand, ait démontré quelles ressources on y pourrait trouver pour rajeunir une langue déjà surmenée

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

comme le français et lui rendre un peu de sa naïveté première.

Nous ne nous occupons que des langues proprement dites, ayant leur grammaire propre.

La question, du reste, est grave. Il s'agit ici des intérêts de plus d'un tiers de la France, et par ce temps de suffrage universel où la voix de chaque citoyen est comptée, il ne serait ni juste, ni peut être prudent, de les méconnaître. Nous ne rappellerons par qu'une des causes de la séparation de la Belgique et de la Hollande fut l'obstination du roi Guillaume à imposer le néerlandais à une partie de ses sujets. Dans notre pays, on le sait bien, ce danger n'est pas à craindre, et l'unité nationale est à l'abri de toute atteinte. Précisément à cause de cela, notre projet est sans inconvénient. Mais la sagesse en politique ne consiste-elle pas à résoudre les questions avant qu'elles aient passionné l'opinion publique ? Celle des langues locales se posera tôt ou tard. Évitions les tiraillements, les haines de clocher à clocher. Que l'administration, en renonçant franchement, radicalement aux abus du système centralisateur, achève de dissiper les derniers soupçons et d'enlever tout prétexte aux récriminations.

En conséquence, les soussignés ont l'honneur de demander :

I° en ce qui concerne l'enseignement primaire, l'autorisation pour les maîtres et maîtresses d'écoles communales exerçant leur profession dans des communes où l'on parle une langue autre que le français, de se servir de l'idiome provincial afin d'enseigner le français aux élèves, et d'employer dans leur enseignement des livres rédigés dans l'idiome provincial ;

L'autorisation pour les mêmes maîtres et maîtresses d'école d'enseigner, aux élèves qui le désireraient, à écrire et parler correctement l'idiome provincial ;

Enfin, l'obligation pour les maîtres et maîtresses d'école qui

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

seront nommés à partir de l'année 1875, de justifier, par un examen spécial, de leur connaissance de la langue de la province;

II° en ce qui concerne l'enseignement secondaire, la création dans chaque lycée et collège de l'état d'une chaire où sera enseignée la langue provinciale parlée dans le ressort de l'Académie. L'étude de ces idiomes pourra compter pour les élèves, lors de l'épreuve du baccalauréat, autant que celle des langues vivantes ;

III° si l'on ne doit changer l'organisation de notre enseignement supérieur, ni diminuer le nombre de Facultés pour augmenter l'importance de celles que l'on conserverait ; en un mot, si l'enseignement supérieur doit rester ce qu'il est aujourd'hui, nous demandons la création, dans chaque chef-lieu de Facultés, d'une ou plusieurs chaires destinées à l'étude des langues et littératures provinciales parlées dans le ressort des dites Facultés, de l'histoire et de l'archéologie des provinces comprises dans le même ressort. Une leçon par semaine, au moins, devra être consacrée à l'étude des langues.

Le droit coutumier de la province, considéré surtout au point de vue historique et au point de vue de ses relations avec les législations romaine, celtique, germanique et féodale, pourra être enseigné par l'un des professeurs déjà pourvu d'une chaire de droit.

MM. Le Comte H. DE CHARENCEY, membre
du Conseil général de l'Orne
Henri GAIDOZ, directeur de la *Revue Celtique*,
Charles DE GAULLE, 286, rue de Vaugirard

*Toutes les communications devront être adressées,
franc de port, à M. Charles De Gaulle.*

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

Nous proposerions par exemple l'établissement :

Dans les facultés de :	De Chaires de :
Aix	Langue et littérature méridionales ; Droit municipal de la province.
Bordeaux	Langue et littérature basques ; Histoire de la province.
Caen	Droit coutumier de la province ; His- toire de la littérature normande pen- dant le moyen âge.
Dijon	Histoire de la province et droit coutu- mier.
Douai	Langue et littérature flamandes.
Grenoble	Histoire de la province ; Droit muni- cipal de la province.
Montpellier	Langue et littérature méridionales ; Histoire du Languedoc.
Nancy	Histoire de la province.
Rennes	Langue et littérature bretonnes ; His- toire de la province.
Strasbourg	Langue et littérature allemandes ; His- toire de la province.
Toulouse	Langue et littérature méridionales ; Droit municipal de la province.

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

OPINIONS

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

M. PAUL BERT

« Il n'y a d'unité de patrie et de nation que lorsque chacun des membres qui composent cette nation est prêt à périr pour la défense de tous. Provençaux et Gascons à la peau brune ; Flamands, Alsaciens aux cheveux blonds ; gens de la langue d'oc ou de la langue d'oïl ; Bretons restés fidèles à l'idiome celtique de nos pères, — nous sommes Français parce que nous voulons l'être, parce que nous aimons l'être. »

Conférence de M. Paul BERT,
ancien ministre de l'Instruction Publique,
sur l'éducation civique⁷.

M. G. LEYGUES

« Gardez votre passé de l'oubli ; l'histoire locale n'a qu'à y gagner et la grandeur de la patrie n'y peut rien perdre, au contraire ! La France est un bouquet de fleurs, mais un bouquet n'est pas fait que d'un parfum ; il est fait de plusieurs fleurs ayant chacune son parfum, sa grâce caractéristique. »

Discours de M. G. LEYGUES,
Ministre de l'Instruction Publique,
à l'association des Étudiants de Montpellier⁸.

⁷ *Temps*, n° du 8 août 1882.

⁸ *Temps*, n° du 14 Avril 1899.

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

M. BEBEL

*Au printemps de 1898, le journal de Copenhague National Tiden-
de s'était adressé à un certain nombre de notabilités politiques de
l'Europe pour avoir leur avis sur la question de la langue dans la ré-
gion danoise du Slesvig annexée à la Prusse et soumise à la germani-
sation. La réponse de M. Bebel est d'autant plus remarquable qu'elle
est plus courageuse, puisqu'il est Allemand et qu'il s'agissait d'une
province de l'Allemagne. Chacun sait que M. Bebel est un des princi-
paux chefs du parti socialiste en Allemagne.*

« Tout peuple et toute fraction du peuple qui parle une autre langue maternelle que le peuple dirigeant, peut revendiquer, au point de vue des intérêts de la civilisation et à celui de ses droits humains, le droit d'être instruit dans la langue qu'ont parlée ses pères. Dans la langue s'incarne la nature particulière d'un peuple ; c'est par là qu'il se distingue de tout autre peuple. C'est par la langue qu'il exprime ses sentiments et ses besoins dans la forme qui est la seule vraie. Contraindre un peuple à exprimer ses sentiments et ses besoins dans une langue qui lui est étrangère équivaut à mutiler son être intime. Sans doute, ce n'est pas une erreur qu'une population soit mise à même d'apprendre la langue d'une autre population civilisée avec laquelle elle est en contact, mais cela ne doit pas se faire aux dépens de la langue maternelle.

« Je considère toute atteinte portée à la langue maternelle d'un peuple comme une atteinte portée aux intérêts de la civilisation ; et une nation qui veut être à la hauteur de son époque ne doit pas se rendre coupable d'une pareille manière d'agir. En ce cas, comme en cent autres, est vraie la parole : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même. »

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

CORRESPONDANCES

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

Frédéric BAUDRY

Saint-Cloud, le 16 juin 1870.

Mon cher ami,

J'ai lu avec plaisir votre pétition et les conclusions m'en paraissent raisonnables et souhaitables. Vous aurez ma signature; mais je suis trop en dehors des choses de la politique pour souhaiter de voir mon nom dans la brochure. Je n'y apporterais aucun élément de succès et je pense pour ces choses que *qui bene latuit bene vixit*. Je vous applaudis de vous mettre en avant, et je reste en arrière.

Une seule observation sur un alinéa que j'ai marqué d'un coup de crayon à la marge.

Il est vrai qu'on a méprisé à tort les langues secondaires de la France. Au point de vue philologique, cela ne fait pas question. Au point de vue politique, c'était autre chose, quand il s'agissait de souder ensemble des parties qui ne s'en souciaient pas toujours. La fondation de l'unité française était à ce prix, et je crois qu'il en arriverait mal à votre affaire si vous vous heurtiez à la question de savoir si cette unité était un bien.

Mais ce que vous pouvez dire, c'est que cette unité est obtenue définitivement et irrévocablement, que personne ne songe à en sortir, et que dès lors il est inutile et abusif de prolonger les contraintes qui ont pu être nécessaires pour l'établir.

Présentée ainsi, il me semble que votre affaire passerait mieux, car, quand on veut faire réussir une question, il faut en soulever le moins possible d'autres à côté.

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

Votre bien dévoué,

F. BAUDRY⁹.

Anatole BOUCHERIE¹⁰

Montpellier,
la veille du plébiscite.

Cher Monsieur,

J'ai un peu dépassé le délai de dix jours que vous m'aviez accordé pour faire circuler la pétition dont vous avez pris l'initiative. Il ne faut pas trop vous en plaindre. J'ai pu ainsi la communiquer à mes amis les plus sérieux et les plus intelligents.

M. de Tourtoulon, à côté de ses propres observations, a reproduit celles de mistral et d'un de nos sociétaires, M. Glaize ; j'y joins les miennes.

Vous verrez que nous avons étudié de près votre beau et bon projet. Il me paraît difficile que votre entreprise ne réussisse pas.

Selon votre recommandation, j'ai fait le silence autour ; les journaux ne savent rien.

A. BOUCHERIE.

⁹ Conservateur de la Bibliothèque Mazarine et membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belle-Lettres. C'était un homme d'une culture très variée mais qui avait trop de goût différents pour se spécialiser dans une étude unique. C'était en même temps un *vir bonus et prudens*. Mort à Paris le 2 Janvier 1885. H. G.

¹⁰ Professeur à la Faculté de Lettres de Montpellier, a été un des fondateurs de la Société des Langues Romanes et de la Revue publiée par cette société à Montpellier. Mort en 1883.

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

DE COUSSEMAKER

Lille, le 19 juin 1870.

Monsieur,

J'ai lu avec un très vif intérêt l'épreuve que vous m'avez adressée et je vous autorise à apposer mon nom sur la pétition. Une partie des idées qui y sont émises ont été produites dans diverses publications du Comité Flamand de France dont j'ai l'honneur d'être le président.

Je m'empresserai de mettre sous les yeux du Comité l'épreuve que je conserve, et je suis persuadé qu'il y donnera son adhésion.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

De COUSSEMAKER¹¹

¹¹ Mort en 1876, n'était pas seulement au premier rang parmi les historiens de la musique ; c'était un Flamand de France, très attaché à l'histoire et aux traditions de son pays natal. H. G.

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

R.-F. LE MEN

Quimper, le 7 juillet 1870.

Cher Monsieur,

L'absence de M. de Blois m'a empêché de vous écrire plus tôt. Dès son arrivée, je lui ai communiqué votre pétition qu'il trouve fort bien faite, et il vous accorde son adhésion entière. Quant à mon adhésion, vous n'avez pas besoin de la demander, elle vous était parfaitement acquise.

Tout à vous,

R.-F. Le Men.

Eugène MORIN

Je signerais très volontiers cette remarquable pétition, si j'étais mis en demeure de le faire. Tout ce qu'elle avance, faits et doctrine, est d'une rigoureuse exactitude.

Dans la commune où je passe mes vacances, nous avons une institutrice française, étrangère à la langue bretonne, quelle influence peut-elle avoir sur des jeunes filles qui ne savent pas un mot de français ?

Le chef-lieu de notre canton a eu longtemps pour juge de paix un honnête homme, mais qui ne connaissait pas la langue de ses justiciables, de sorte qu'il était livré à la discrétion de son greffier qui lui faisait rendre des décisions à sa guise.

Combien l'autorité civile est loin d'imiter l'exemple de l'évêque de Vannes qui n'envoie dans les paroisses que des prêtres bretons connaissant le dialecte même du pays !

PÉTITION POUR LES LANGUES RÉGIONALES

Il est inutile d'insister sur le reste de la pétition que j'approuve entièrement.

E. MORIN¹²
15 juin 1870.

¹² Professeur à la Faculté des Lettres de Rennes. Eugène Morin, né à Antibes en 1814, mort à Rennes en juillet 1876, a étudié avec critique les origines historiques de la péninsule armoricaine. Voir sa nécrologie, dans la *Revue Celtique*, t. III, p. 507.

NÉCROLOGIE DE CHARLES DE GAULLE

L'œuvre de la mort est plus triste encore quand elle frappe (...) de jeunes hommes qui disparaissent sans avoir pu réaliser la promesse de leur talent. Tel a été le cas de notre excellent ami M. Charles De Gaulle, né le 31 janvier 1837, mort à Paris le 1er Janvier 1880. M. Charles De Gaulle avait été frappé de paralysie presque au sortir de l'adolescence. Ce triste état ne l'avait pourtant pas empêché de s'adonner à l'étude et son goût l'avait porté vers les langues celtiques ; sans quitter Paris où son infirmité précoce le tenait cloué sur son fauteuil, il avait appris le breton au point d'en faire sa seconde langue maternelle. Il a même écrit plusieurs poésies bretonnes ; la *Revue de Bretagne et de Vendée* en a donné une dans son numéro de mai 1864 ; les poètes bretons le regardaient comme un des leurs et le traitaient en confrère, et l'on peut voir dans leurs œuvres plus d'une pièce dédiée à celui qui, jouant sur un nom prédestiné aux études celtiques, avait pris le spirituel nom de plume *Barz Bro C'hall* « le barde du pays de Gaule ». M. Charles De Gaulle avait acquis du gallois une connaissance presque aussi étendue qui étonnait les Gallois dont il recevait la visite à Paris.

En 1864 il avait publié dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* une série d'articles qui ont été réunis en une forte brochure sous ce titre : *Les Celtes au XIX^e siècle ; appel aux représentants actuels de la race celtique* (64 p. in-8).

M. Charles De Gaulle rêvait la résurrection des langues celtiques comme langues littéraires et nationales, et l'union des peuples celtiques en une sorte de fédération morale. Aussi a-t-il pris une part active à la préparation du congrès celtique international qui se tint à Saint-Brieuc en 1867. Il est inutile de dire ici les nombreuses causes pour lesquelles de semblables projets devaient rester le rêve et l'illusion de quelques généreux esprits.

NÉCROLOGIE DE CHARLES DE GAULLE

C'est seulement dans un domaine moins étendu que ce mouvement de renaissance pouvait se produire. Il se manifesta en Bretagne par la fondation du journal breton *Feiz ha Breiz* et par l'établissement d'une sorte de société des poètes bretons sous le nom de *Breuriez Breiz* « Confrérie de Bretagne » avec le nom illustre de M. de la Villemarqué à sa tête. A vrai dire, nous ne croyons pas que cette société ait jamais fait autre chose que provoquer l'éclosion de poésies que les membres du cercle se dédiaient et se lisaient les uns aux autres. Ce n'était pas comme l'avait espéré M. Charles De Gaulle qui fut secrétaire de cette société, un foyer de lumières pour la Bretagne, l'aurore d'une nouvelle littérature celtique, c'était plutôt un modeste feu de Vestales. Il s'éteignit pourtant ; des bardes qui devaient l'entretenir, les uns moururent, les autres se brouillèrent, et la *Breuriez Breiz* n'est plus depuis longtemps qu'un souvenir !

A ce propos, on ne nous saura pas mauvais gré de reproduire ici quelques vers bretons de notre ami. Nous les empruntons à la pièce mentionnée plus haut et qui était dédiée aux poètes de Bretagne :

*Ann hini a reaz ar zon-man ;
A reer a-vor-c'hall anezhan,
Hogen breizad eo a galon :
Roit d'ezhan eunn hano gwirion.
- He gorfe Bro C'hall 'zo dalc'het ;
He spered a vad n'ema ket,
Nizal 'ra trezek Breiz-Izel
Bemdeiz, bemnoz, a denn askel.*

Celui qui a fait cette chanson
S'appelle de Gaulle ;
Mais il est de Bretagne par le cœur ;
Donnez-lui le nom qu'il mérite.

NÉCROLOGIE DE CHARLES DE GAULLE

Son corps est retenu en Gaule ;
Mais certes son esprit ne l'est pas ;
Il vole vers la Basse-Bretagne
Tous les jours, toutes les nuits, à tire d'ailes.

C'est au moment de l'épanouissement de la *Breuriez Breiz* que M. Charles De Gaulle publiait dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* (n° d'octobre 1865) un article sur le mouvement de renaissance de la littérature bretonne où il donnait aux écrivains bretons des conseils très sages sur l'orthographe de leur langue. Il le complétait l'année suivante (n° d'août 1866, p. 89 -103) par une revue des plus récentes productions de la littérature bretonne, principalement dans le domaine de la poésie¹³.

A ce moment déjà, se ralentit l'activité littéraire de M. Charles de Gaulle. Il n'écrivit plus dès lors que de rares articles, la plupart fort courts : faisons une exception pourtant pour son étude sur *l'Epilogue à l'Art chrétien* de M. Rio, qui parut encore dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* de 1872¹⁴. Raconter la vie et les œuvres de M. Rio, c'était pour notre ami raconter une page de l'histoire de Bretagne qui lui était chère, de la Bretagne catholique et royaliste du commencement de ce siècle. Dans cet article, même il nous dit que c'est la lecture de *La petite Chouannerie* de M. Rio qui lui donna, encore écolier, l'amour de la Bretagne et le désir d'apprendre le breton.

Citons encore l'article que M. Charles de Gaulle écrivit dans la *Revue Celtique* (t. II, p. 265) sur un supplément aux Dictionnaires bretons. Ce furent, croyons-nous, les dernières lignes sorties de sa plume. Son infirmité faisait chaque année de nouveau

¹³ C'est M. Charles De Gaulle qui se chargea de mettre en breton la bulle *Ineffabilis* lorsque l'abbé Sire, du séminaire de Saint-Sulpice, imagina d'envoyer au pape Pie IX la traduction en 300 langues et dialectes de la bulle qui proclamait le dogme de l'Immaculée-Conception.

¹⁴ Le tirage à part forme une brochure de 38 pages in-8°.

NÉCROLOGIE DE CHARLES DE GAULLE

progrès ; tout en gardant la lucidité d'esprit qui ne l'a pas quitté jusqu'à sa dernière heure, tout en suivant avec amour le progrès des études celtiques et la destinée des peuples néo-celtiques, la force lui manquait déjà pour produire et pour faire œuvre d'écrivain. Il faisait des projets, mais il ne pouvait les réaliser. Par les rares qualités de son esprit, par sa facilité d'assimilation, par la finesse et la perspicacité de son jugement, il eût été, si la force et la santé ne lui avaient fait défaut, un de ceux qui auraient fait le plus honneur aux études celtiques en France, comme il avait été un des premiers à s'y consacrer.

On nous permettra de dire un mot de plus sur celui qui était pour nous un ami et souvent un conseil. Le charme de ses relations, la sûreté de son amitié, la douceur de son caractère le courage chrétien avec lequel il supportait son infirmité et ses souffrances, laisseront une impression ineffaçable à ceux qui ont eu le privilège de connaître de près Charles De Gaulle et d'apprécier à sa juste valeur cette âme d'élite.

Henri Gaidoz

SUPPLÉMENT
SUR LA SUPÉRIORITÉ
DE LA LANGUE GALLÈSE

SUR LA SUPÉRIORITÉ DE LA LANGUE GALLÈSE

Sur la supériorité de la langue gallèse

Par Joachim du Pâtis-Bellay

à Jacques Delanoë

*On' n'me f'ra bé sûr point creure qu' les groseilles
c'est d'ka qui seuyent si goulayant qu' les guernaselles.
L'père Tieudras*

Ân nous dit que le gallo n'est point t'eune langue et que c'est du pâtois. Ma, j'vieux ben tout c'qu'ân veulent les villotins, les villotines et ces megnieures de reupublicains des z'eucoles ; mais on' nm'enleuvra point d'l'idée que ça qu'est eune langue bé nobe que celle-là où c'êti qu'ân geint point et qu'ân n'ment point.

Veuillez-vous, asteure, inn'a point iun qui s'plaint point. Yeus nous saoule o le poste, o les journals, o la miseure du pauv'monde, kceuteura, kceuteura.

Je veuille ben qu'â ben d'la miseure annui, dans l'monde et dans les colonies. Pour sûr, i'n'a. Mais n'a ben par cheux nous z'aussi, et cé 1'veïzin, et cé la veïzine, derrieure cé ma, d'vant cé ma, et cé ma z'aussi si ça se trouve. Main, quand c'êti qu'on est ben de nout paye, dame, on ne dit ren en tout. An a bé eu des malheurs et be du deu de par cheu nous et cheu nos vaïzins. C'êt-i que j' m'mettrerions t'à braire ? Dame non ! Vous savê ben, pari, en gallo, j'n'avions point de mots pour geind'e.

Yeus, les Frangs, et les Normands faut tourjous qu' la goule ieur pète dans 1'poste. Et j'te montri la zimmeure à la mère, ê l'mongol au vaïzin, la choaude-pisse à l'cousin, ê l'sida au par-rain, ieur onc' qui fait l'tapin, ê l' Zidore à Saint-Méen, ê la cou-

SUR LA SUPÉRIORITÉ DE LA LANGUE GALLÈSE

sine qu'on est ben tranqui' depès qu' c'est qu'elle est ramarreu à la grand'maison d'arrêt dans Reunnes. Kceuteura, Kceuteura.

C'êt-y d'kâ qu'on caouse, nous ? Ah ! Dame, non. On a d'l'honneur, pari. Ca k'est eun' langue nob, bé sûr, où c'est-i qu'on n'se plaint point.

Ca k'est eun' langue bé nob aussi où c'est-i qu'ân peut point tant mentir que dans l'pâtois des villotins.

Eurgardeu don ieur reuclame. Creuyê-vous ben qu'ân pourrait la creure des fâ qui la diseraient dans nout langue ? « Gagneu-ci, gagneu-çà, quand c'est-i qu'ân deupense ! »

Par cheu nous ân gaingne quand c'est qu'an vend, bé sûr, et faut ête bé bobia pour creure qu'ân gaingne quand c'est-i qu'ân sort d'la monnâ d'nout pouche.

« Acheteu ma eune ficelle à fumer d' l'andouille » et vlà que j'gaingnons le vaïage dans les colonies... Pour sûr, j' nn'en achiens point. Mais le père Tieudras d'la Beurbitière, y s'en fut n'en n'acheteu un p'tit ka. Y fumit son andouille. L'était bonne. Y fit bé sa valise avec ses hardes et le v'là qui r'tournit près dans l'eupicerie — Oh ! dême, eune eupicerie tâ fait moderne ouyou qu'ân beuille ren ! —. Y montrit la ficeulle qu'avait ben servi t'à fumeu l'andouille.

- Keu s'est-i qu'vous voulez, Père Tieudras, qu'ân li dit comme ça ?

- Me v'là que j'viens pour le vaïage dans les colonies.

- Attendeu, que guy dit eune fumelle qui roulait sur des patinettes, j'vas vâ si vous avez gaingneu.

L'père Tieudras, y n'était point d'la presse, vu qu'i l'avait fait son багаïge pour les colonies. Y s'assit d'sus.

L'attendit bé le temps de quatre prises, ou bé tois.

La fumelle ê r'vint, et ê li dit comme çà : « Dame non, père Tieudras, vous n'avez point gagneu. »

C'est li qui fut jugê. Et bé délobeu.

SUR LA SUPÉRIORITÉ DE LA LANGUE GALLÈSE

- Ventié ben qu'vous m'racheterieu ma ficeule ? dit-i comme ça, à c'qui dit. J'n'avions point été bé content d'l'andouille. Eul avait comme qui dirait un p'tit goût ficeule, justenément. Et j'lisions qu'vous dîtes ben : « Satisfait ou rembourseu ». Et je n'seu point t'a fait satisfait, veuillez vous. Rembourseu-ma.

- Avez-vous votre ticket de caisse ? que li dit la fumelle.

- Que c'est-i k'ça, core ?

C'était le pepieu qui donnent pour ren quand c'est-i qu'ân a payeu.

- Dême non. Ce dê ben être la mère qui l'a gardeu.

- Sans le ticket, ân n'peut ren pour vous, qu'ê dit.

- Vous vous entendez ben pour voleu l'paouve monde, qui dit comme ça. Et i s'n'allit, bé fâché.

Et le v'là qui s'en r'vint à la Beurbitieure, o sa ficeule et son bagaïge. Y n'disit point à la mère qu'i nn'avait point été dans les colonies, pari.

O les aéropianes, asteure, ân n'peut-i point alleu ouyou s'qu'on veut et en rev'nir bé vite. Y guy racontit près des histoaires qu'ân entend bé dans l'poste : qu'à d'là guerre dans les colonies, qui fait bé chaoud, qui n'a point d'cite là-lin, et qui l'avait bé souëf d'avoir eu si chaoud dans sa journeu. Et la mère guy donni un piot d'cite et ê fut bé fière de son bonhomme qu'avait été si lin, si lin.

Vous veuillez ben que l'gallo n'est point t'eune langue pour les menteries. Si des fâs, y z'avaient dit leur reukiame en gallo, le père Tieudras i n'eut jamais cru ça possibe, bé sûr. Et guy n'aurait jamais menti à sa boune foume. C'est comme ça, qu'avec leur megnieure de pâtois z'à eux les villotins y nous pourrissent la jeunesse d'asteure.

Cré bon Guy, faudra ben y rev'ni' à l'gallo.

Joachim du Pâtis-Bellay
(Pcc : Olivier Eudes)

SUR LA SUPÉRIORITÉ DE LA LANGUE GALLÈSE

DÉFENSE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE GALLÈSE

Adaptation en Français

On nous dit que le gallo n'est pas une langue et que c'est du patois. Nous, on veut bien ce qu'en disent les villotins, les villotines et ces manières de républicains des écoles ; mais on ne m'enlèvera pas de l'esprit que c'est une langue bien noble que celle où on ne se plaint pas et dans laquelle on ne ment pas.

Voyez-vous, aujourd'hui il n'a personne qui ne se plaigne. Ils nous saoulent à la radio, dans les journaux, avec la misère du pauvre monde, etc, etc.

Je veux bien qu'il y ait beaucoup de misère aujourd'hui, dans le monde et dans le tiers-monde. Pour sûr, ça ne manque pas. Mais il y a bien aussi chez nous et chez le voisin, et chez la voisine, derrière chez moi, devant chez moi, et chez moi aussi peut-être bien. Mais, quand on est de notre pays, dame, on ne se plaint pas. On a eu des malheurs et du deuil chez nous et chez les voisins. En avons-nous pleuré à se faire entendre sur la voie publique ? Certes non ! Ne le savez-vous pas ? En gallo, il n'y a pas de mots pour se plaindre.

Eux, les Francs et les Normands, il faut toujours qui l'ouvrent à la radio, à la télé. Et je te montre l'Alzheimer de la mère, le petit mongolien du voisin, la chaude-pisse du cousin, le sida du parrain, l'oncle qui fait le tapin, l'Isidore à l'Hospice, et la cousine — c'est un soulagement — ramassée à la maison d'arrêt de Rennes. Etc, etc.

Est-ce que ce sont des sujets dont nous parlons ? Non. On a de l'honneur, pardi. Et c'est une langue vraiment noble que celle dans laquelle on ne se plaint pas.

C'est une langue vraiment noble aussi que celle dans laquelle on ne peut pas autant mentir que dans le patois des gens de la ville.

Regardez un peu leurs réclames. Imaginez-vous qu'on pourrait la

SUR LA SUPÉRIORITÉ DE LA LANGUE GALLÈSE

croire s'il la faisaient en gallo ? « Gagnez ceci, gagnez cela, en dépensant de l'argent !... »

Chez nous c'est plus clair : on gagne quand on vend, bien sûr, et il faut être plus qu'à moitié idiot pour croire qu'on gagne quelque chose en sortant l'argent de notre poche.

« Achetez moi une ficelle à fumer l'andouille » et voilà que vous allez gagner un voyage aux colonies... Je n'en n'ai pas acheté. Mais le père Tieudras, de la Beurbitière, s'en fut en acheter un bout. Il fuma son andouille. Elle était bonne. Il fit sa valise avec ses vêtements et retourna à la grande épicerie où on la lui avait vendue. - Une épicerie moderne où on ne sert rien à boire ! -. Il montra la ficelle qui avait servi à fumer son andouille.

- Que voulez-vous, Père Tieudras, lui dit-on ?

- Je viens pour le voyage que j'ai gagné.

- Attendez, lui dit une jeune femme qui marchait sur des patins à roulettes, je vais voir si vous avez gagné.

Le père Tieudras, qui n'était pas pressé, vu qu'il avait fait son bagage, s'assit dessus.

Il attendit le temps de trois ou quatre prises.

La jeune femme revint, et lui dit : « Non, père Tieudras, vous n'avez pas gagné. »

C'est lui qui fut surpris. Et désappointé.

Mais il avait plus d'un tour dans son sac.

- Peut-être allez-vous me racheter ma ficelle tout de même ? dit-il. Je n'ai pas été bien satisfait de l'andouille. Elle avait comme un petit goût de ficelle, justement. Et j'ai bien lu que vous dîtes : « Satisfait ou remboursé ». Je ne suis point satisfait, voyez-vous. Remboursez-moi.

- Avez-vous votre ticket de caisse ? lui demanda la jeune femme.

- Qu'est ce que c'est, encore ?

C'est le bout de papier qu'ils donnent gratuitement quand on a payé.

- Dame, non. C'est la mère Tieudras qui l'a gardé.

- Sans le ticket, on ne peut rien pour vous.

- Vous vous entendez bien, dit-il, pour voler le pauvre monde...

Il s'en alla, en colère.

SUR LA SUPÉRIORITÉ DE LA LANGUE GALLÈSE

Et le voilà sur le chemin à la Beurbitieure, avec sa ficelle et sa valise. Comment dire à la mère qu'il n'avait pas été dans les colonies ?

Avec les avions, aujourd'hui, ne peut-on pas aller où l'on veut et en revenir le jour même ? Il lui raconta des histoires qu'on entend à la radio : qu'il y a des guerres outre-mer, qu'il y fait bien chaud, qu'il n'ont point de cidre là-bas, et qu'il avait grand soif d'avoir eu si chaud dans sa journée.

La mère lui donna un pot de cidre.

Elle fut bien fière de son homme qui avait été si loin, si loin.

Vous voyez bien que le gallo n'est pas une langue dans laquelle on peut mentir. Si l'épicerie avait fait sa réclame en gallo, le père Tieudras n'eut jamais cru ni au voyage ni au remboursement, bien sûr. Et il n'aurait jamais menti à sa femme. Voilà comment, avec leur manière de patois bien à eux, les villotins pourrissent la jeunesse d'aujourd'hui.

Cré bon Dieu, faudra bien qu'on y revienne au gallo !

Joachim du Pâtis-Bellay
(Pcc : Philippe Camby)

SUR LA SUPÉRIORITÉ DE LA LANGUE GALLÈSE

Table des matières

Avertissement	4
Préface	5
Pétition	10
ANNEXES	
I. Opinions	25
MM. Paul BERT	26
G. LEYGUES	26
BEBEL	27
II. Correspondances	28
Fr. BAUDRY	29
A. BOUCHERIE	30
de COUSSEMAKER	31
R.F. Le MEN	32
Eugène MORIN	32
III. Nécrologie de Charles De Gaulle	34
SUPPLÉMENT	
Sur la supériorité de la langue gallèse	
Par Joachim du Pâtis-Belloir	39
Adaptation en français	42

SUR LA SUPÉRIORITÉ DE LA LANGUE GALLÈSE



© Arbre d'Or, Genève, avril 2001
<http://www.arbredor.com>

Illustration de couverture □ L'arbre des blasons des provinces de France

Composition et mise en page □ © **PAT&C** / DMi

Ce e-book est sous la protection de la loi fédérale suisse sur le droit d'auteur et les droits voisins (art. 2, al. 2 tit. a ; LDA) et sa diffusion est interdite.